



Contestation et desaveu de paternité

Par **titi72**, le **09/02/2010** à **17:48**

Bonjour,

j'ai un souci mon ex mari, m'attaque au tribunal du Mans pour faire une contestation et desaveu de paternité.

alors qu'il a reconnu mes enfants à la mairie.

mes enfants ont 8 ans et 7 ans ils sont choqués psychologiquement déjà qu'il les avait abandonnés après notre divorce avait été condamné à venir chercher les enfants tous les quinze jours ce qu'il n'a jamais fait.

il devait les prendre un samedi sur deux de 14h à 19h ce qu'il n'a jamais fait cela a duré 5 ans et maintenant, il veut faire une contestation de paternité avec desaveu.

a-t-il le droit?

il les avait abandonnés il a resté silencieux pendant toute l'année et maintenant sa.

mes enfants ont déjà été choqués mais mes enfants ne parlent plus à cause de l'abandon du papa ils ont été suivis psychologiquement et là il nous réattaque en justice a-t-il le droit?

IL NE PAYE PAS DE PENSION ALIMENTAIRE ET IL SE PERMET DE NOUS ATTACKER QUE PUIS-JE FAIRE CAR LES ENFANTS NE VEULENT PAS AVOIR DE PRISE DE SANG ILS SONT PEUR ET ILS SONT CHOQUÉS PSYCHOLOGIQUEMENT.

QUE DOIT JE FAIRE ! aidez-moi svp

mercie.

Par **Marion2**, le **09/02/2010** à **18:05**

Bonjour,

Vous devrez vous plier à la décision du tribunal et effectuer les examens nécessaires pour la

recherche en paternité.

Si ce sont bien les enfants de votre ex-mari, il ne pourra pas faire de désaveu.

Entourez bien vos enfants, surtout restez calme et ne paniquez pas. Vous leur expliquez tout simplement ce qu'il y aura à faire, sans critiquer leur père.

S'ils vous sentent bien et décontractée, ils seront rassurés.

Cordialement.